

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le 27 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Étaient présents : MM. Agras, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, De Prada, Espiet, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc, Maurens et Pérès

Procurations : Mme Petit (procuration à Mme Maurens)

Absents : Mme Kauffmann

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27/02/2023

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 27 février 2023 : sans objet. Approbation unanime.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme ALABRO Sylvie, Comptable Municipale, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Approbation unanime.

3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	3 017 917.22	Dépenses	Prévu	2 581 952.21
	Réalisé	1 204 859.91		Réalisé	883 831.93
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	3 017 917.22	Recettes	Prévu	2 581 952.21
	Réalisé	803 217.10		Réalisé	2 608 399.72
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		-401 642.81	Résultat de clôture de l'exercice		1 724 567.79
Résultat global					1 322 924.98

Approbation unanime.

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BASE DE LOISIRS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme ALABRO Sylvie, Comptable Municipale, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Approbation unanime

5 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BASE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	1 490.31	Dépenses	Prévu	11 171.96
	Réalisé	1 490.31		Réalisé	4 110.60
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	1 490.31	Recettes	Prévu	11 171.96
	Réalisé	1 490.31		Réalisé	15 782.42
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		0.00	Résultat de clôture de l'exercice		11 671.82
Résultat global			11 671.82		

Approbation unanime

6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – LOTISSEMENT DES MÛRIERS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme ALABRO Sylvie, Comptable Municipale, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Approbation unanime

7 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – LOTISSEMENT DES MÛRIERS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	500 600.00	Dépenses	Prévu	496 100.00
	Réalisé	108 740.00		Réalisé	104 240.00
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	500 600.00	Recettes	Prévu	496 100.00
	Réalisé	190 340.00		Réalisé	104 240.00
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		81 600.00	Résultat de clôture de l'exercice		0.00
Résultat global			81 600.00		

Approbation unanime

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Sécurité au lieudit « Bidache »: M. le Maire fait un compte-rendu oral de la rencontre du 15/03/2023 sur place en présence des services de l'Etat, du SLA de Valence-sur-Baïse et de la Gendarmerie. Afin de pouvoir installer des ralentisseurs il faut créer une zone d'agglomération ;
- FCCV : M. Grux informe l'assemblée que le nouveau terrain de football sera inauguré prochainement ;
- Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 12 avril (vote du budget primitif);
- Remerciements de la famille Lagarde : M. le Maire donne lecture de la carte adressée au conseil municipal suite au décès de Mme Denise LAGARDE, doyenne de la commune ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Affiché le 30 mars 2023

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Pierre AGRAS, adjoint